

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

**– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION
FAISANT SUITE À UN REFUS PROVISOIRE –**

notifiée au Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (O M P I) selon la Règle 18^{ter}(2) a du Règlement Commun de l'Arrangement du Madrid et du Protocole

I. Office qui notifie la décision: Agence d'État pour la Propriété Intellectuelle (AGEPI) rue Andrei Doga, no. 24 / 1, MD-2024, Chişinău, République de Moldova	Téléphone : +(37322) 40-05-41 Télécopieur : +(37322) 44-01-19
II. No de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision: 1182230	
III. Nom du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision: Tovarystvo z obmezhenoiu vidpovidalnistiu "Vydavnychi dim "VAVYLON" vul. Syretska, bud. 25 Kyiv 04073, Ukraine	
IV. ☐ - Protection pour tous les produits et/ou services Toutes les procédures devant l'Office sont achevées; la protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour <u>tous</u> les produits et/ou <u>tous</u> les services demandés (règle 18^{ter}.2)i)) ☒ - Protection pour une partie seulement des produits et/ou services Toutes les procédures devant l'Office sont achevées; la protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour les produits et/ou services suivants (règle 18^{ter}.2)ii)) : cl.41,42 – tous les services mentionnés dans la demande. ☐ - Admise avec la limitation suivante:	
V. MOTIFS DE REFUS : ☒ - Marque(s) antérieure(s): <u>Collision avec la marque nationale:</u> "PINK fig." no. 22768, date de dépôt 02.02.2011, date d'enregistrement 03.06.2012, enregistrée au nom de MIGAI Nadejda, Bd. Cuza-Vodă nr. 25, bloc 8, ap. 24, MD-2060, Chişinău, République de Moldova pour les services suivants de la classe 35: gestion des affaires commerciales; administration commerciale; travaux de bureau; services de commercialisation pour des tiers fournis par magasins corporatifs et/ou spécialisée; pour la totalité des services de la classe 38 mentionnés dans la demande. Marque(s) antérieure(s): <u>Collision avec les marques internationales:</u> "THINK PINK fig" no. 553275, date de l'enregistrement international 26.04.1990, date de priorité le 22.02.1990 enregistrée au nom de MAN SOCKS ITALIA S.R.L., Via Mazzini, 105, I-46043 Castiglione Delle Stiviere (MN), Italie pour tous les produits de la classe 16, sauf sacs en papier ou en matières plastiques (enveloppes, sacs) pour l'emballage. "PINKJUNGLE" no. 1042181, date de l'enregistrement international 26.01.2010, date de priorité le 11.11.2009 enregistrée au nom de Bruel International Limited, Unit le Block 71, The Plaza Park, West Business Park, Nangor Road, Dublin 12, Dublin, Irlande pour les services suivants de la classe 35: services de regroupement, pour le compte de tiers, d'un	

ensemble de marchandises (à l'exclusion de leur transport), permettant ainsi à la clientèle d'examiner et acheter à loisir les produits suivants, à la fois dans un lieu de vente au détail et/ou sur un site Web; articles vestimentaires et leurs accessoires, chapellerie, articles chaussants, sacs, étuis, articles de maroquinerie, lunettes, cosmétiques et parfums, bijoux en métaux précieux et non précieux, montres.

☐ - Autres motifs :

(La Loi no.38-XVI/2008 sur la protection des marques de la République de Moldova, **art.8(1)b**).

VI. Recours contre la décision peut-être présenté:

☐ - Conformément à l'art.47(1) de la Loi No. 38/2008 en cas de désaccord sur la décision les parties peuvent, dans les deux mois à partir de la date de réception de la décision, faire appel de celle-ci auprès de la Commission de recours de l'office.

☐ - Conformément à l'art. 48(4) de la Loi No. 38/2008 en cas de désaccord sur la décision rendue par la Commission de recours de l'office, les parties ont la faculté de se pourvoir en justice contre cette décision.

☒ - assistance d'un mandataire local (art.29(2), (3) de la Loi No. 38/2008) ou d'une personne affiliée ou un représentant de celui-ci (art.29(2¹) de la Loi No. 38/2008) obligatoire

VII. Date à laquelle la décision a été prononcée: 2015-12-29

VIII. Signature ou sceau officiel de l'administration qui a prononcé la décision:

